



GOVERNEMENT

Liberté

Égalité

Fraternité

Délégation interministérielle à l'accueil
et à l'intégration des réfugiés





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



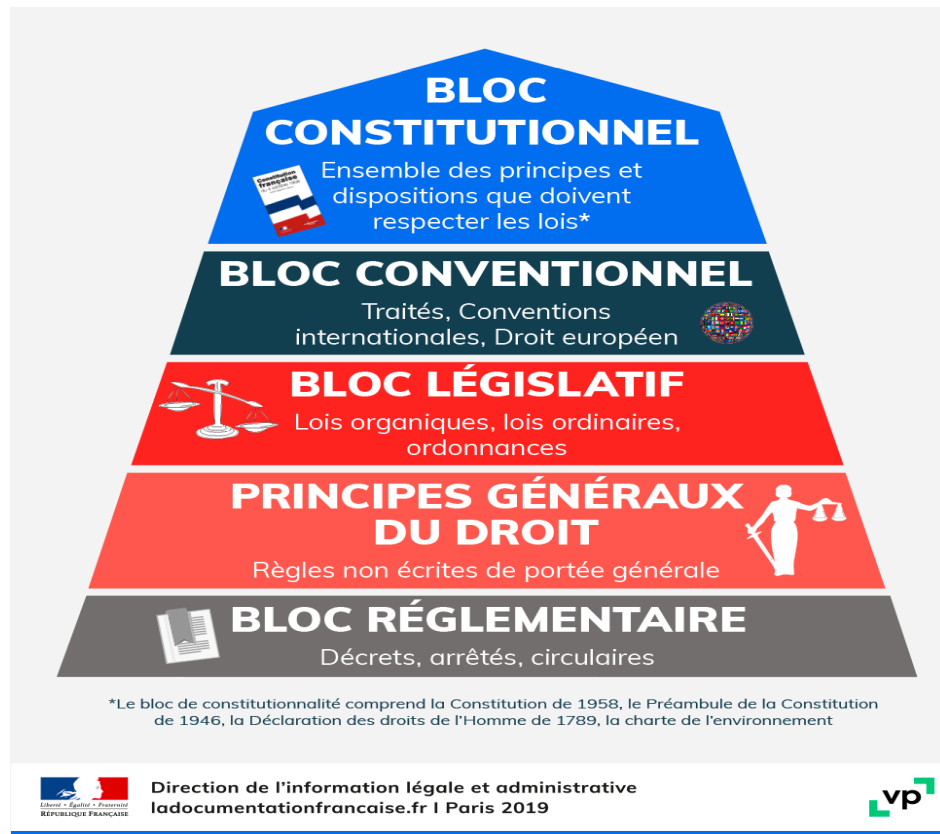
HISTOIRE DU DROIT

Présentation des sources du droit, la séparation des pouvoirs, le système judiciaire, et les principes fondamentaux de la justice

Les sources du droit

Ces différentes sources occupent une place distincte au sein du système français

- La Constitution
- Les traités
- La loi
- Le règlement
- La jurisprudence
- La coutume



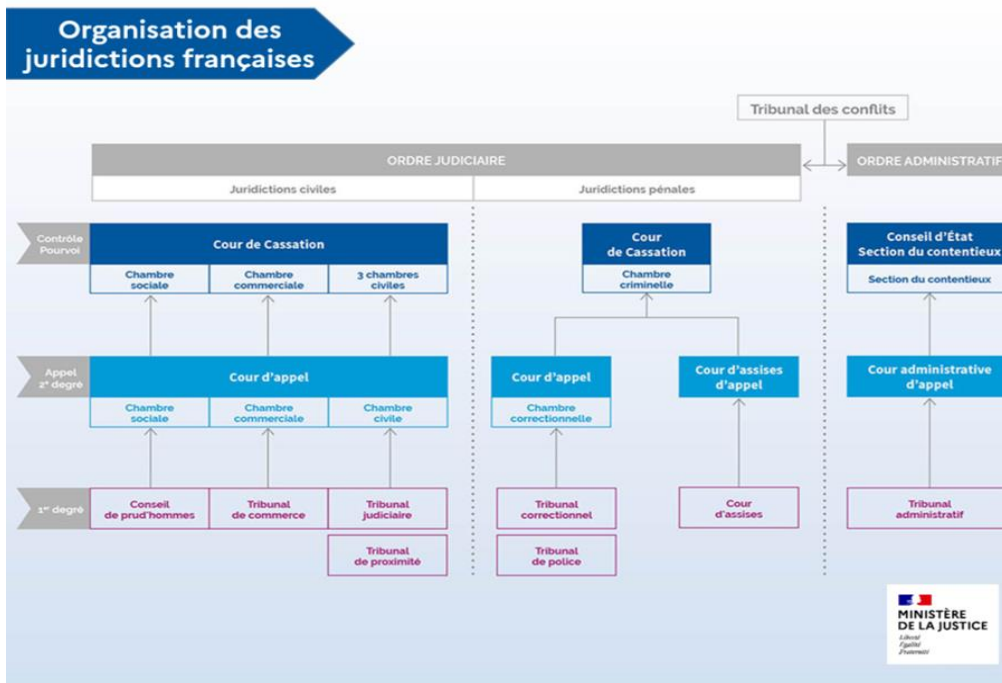
La séparation des pouvoirs

Principe fondamental en France qui a une valeur constitutionnelle.

- **Législatif** : fait les lois et contrôle les actions du pouvoir exécutif.
- **Exécutif** : met en œuvre les lois et conduit la politique nationale.
- **Judiciaire**: interprète les lois et rend des jugements



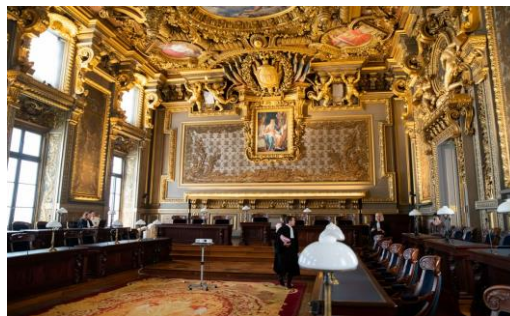
Le système judiciaire



Le système judiciaire

La Cour de cassation

- Plus haute juridiction du pouvoir judiciaire
- Juridiction de dernier recours en matière civile et pénale



Le Conseil d'Etat

- Plus haute juridiction de la branche administrative
- La jurisprudence
- La coutume



Le Conseil Constitutionnel

Vérifie si les pouvoirs publics agissent conformément à la Constitution.

Vérifie si les lois sont conformes aux droits fondamentaux garantis par la Constitution



Principes fondamentaux

- Impartialité de la Justice
- Indépendance de la Justice
- Publicité de la Justice
- Gratuité de la Justice
- Motivation des décisions de justice
- Droit à un procès équitable
- Présomption d'innocence
- Appel

